

Le besoin en résidences principales, premier facteur de transformation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'habitat

Insee Première • n° 1976 • Décembre 2023



Le développement de l'habitat représente environ deux tiers de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier entre 2009 et 2019. Les besoins en résidences principales, conséquences de la hausse de la population et de la baisse de la taille moyenne des ménages, expliquent les deux tiers de cette consommation d'espace. La hausse du nombre de résidences secondaires, en particulier dans les zones touristiques, mais aussi, indirectement, celle des logements vacants, y contribuent aussi. La construction de maisons individuelles et d'immeubles plus bas augmente l'emprise au sol des logements, mais la baisse de la surface moyenne des logements en atténue l'effet dans certains départements.

La consommation d'espace liée à l'habitat entre 2009 et 2019 augmente particulièrement dans les départements d'outre-mer, en Corse et dans le quart sud-ouest de la France. La hausse est plus modérée en Île-de-France.

Sommaire

1. **L'habitat est la principale cause de consommation d'espace**
2. **La consommation d'espace liée à l'habitat s'explique surtout par l'augmentation du nombre de résidences principales**
3. **Le taux d'emprise au sol des logements augmente**
4. **Déjà élevée avant 2009, la consommation d'espace ralentit dans les départements franciliens**
5. **L'évolution démographique affecte la consommation d'espace dans une majorité de départements**
6. **Davantage de maisons individuelles dans les départements fortement consommateurs d'espace pour l'habitat**

Entre 2009 et 2021, environ 300 000 hectares (0,5 % du territoire national) d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés en France hors Mayotte, augmentant l'espace urbanisé de 8,7 % (**sources**) : 67,5 % l'ont été pour développer l'habitat et 25,5 % l'activité économique. Dans 2 % des cas, les surfaces ont été consommées à la fois pour l'un et pour l'autre (destination mixte). Pour les 5 % restants, l'usage est inconnu. Cette mesure de la consommation d'espace s'appuie sur un changement d'usage de parcelles cadastrales (**méthodes**). La loi « Climat et résilience » prévoit de diminuer de moitié la consommation d'espace entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente.

[Lire la suite](#)